Le métier

L'aide-soignant

- > Exerce sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre et dévolu à celui-ci;
- > Réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie pour compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie du patient ;
- > S'inscrit dans une approche holistique de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins ;
- > Accompagne le patient dans les activités de sa vie quotidienne ;
- > Contribue au bien-être de la personne soignée ;
- > Contribue à faire recouvrer une autonomie du patient ;
- > Participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs qui visent à promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé du patient, dans le respect et la dignité.

Accessibilité et situation de handicap

Vous êtes en situation de handicap et votre projet est de devenir aide-soignant : l'IFAS Drôme Nord vous propose un entretien personnalisé autour de votre projet et de l'adéquation de votre handicap à la formation et au métier.

En cas d'admission, votre référent pédagogique ainsi gu'un référent handicap vous accompagneront dans votre parcours de formation. Une attestation de la Maison de l'Autonomie vous permettra de bénéficier d'un aménagement des épreuves certifiantes.



Les coordonnées

Institut de Formation d'Aides-Soignants Rue de l'Hôpital - 26241 SAINT-VALLIER

04 75 23 80 85 - 🖶 04 75 23 80 27



secretariat.eas@hopitaux-drome-nord.fr





IFAS-Institut de Formation Aide-Soignant des Hôpitaux Drôme Nord

Comment s'y rendre?

Par la route:

- RN 86 en Ardèche
- RN7 en Drôme

Par l'autoroute:

- En provenance du Nord : autoroute A7, sortie Chanas
- En provenance du Sud : autoroute A7, sortie Tain l'Hermitage
- En provenance de l'Est : autoroute A49 jusqu'à Valence Sud, puis A7 en direction de Lyon, sortie Tain l'Hermitage
- En provenance de l'Ouest : N82 jusqu'à Andance, puis direction Valence par RN7

Par le train:

- Gare TGV Valence - Gare de St-Vallier
- Site de Saint Vallier Rue de l'Hôpital 26241 SAINT-VALLIER

Établissement agréé pour conduire des actions de formation qualifiante dans le cadre de la formation initiale et continue conformément à son statut.

Numéro d'activité: 8226P111226 Numéro SIRET: 26261109800068



Cette formation est autorisée par la région Auvergne Rhône Alpes, qui concourt à son financement.

La formation

:: Aide-soignant(e)

IFAS

(Institut de Formation d'Aide-Soignant) Drôme Nord (Site de Saint-Vallier)







LES COÛTS ET FONCTIONNEMENT

Coût

- > Épreuve de sélection : gratuit
- > Frais d'inscription (frais de dossier, prêt et entretien des tenues professionnelles): 100 euros
- > Coût pédagogique:
- Organismes financeurs: 6.786 euros pour un cursus complet.
- Financement personnel: 5.000 euros cursus complet
- Au prorata des heures réalisées pour un cursus partiel (sur devis).

L'AGFSU de niveau 2 (Attestation de Formation des Gestes et Soins d'Urgence) est incluse.

Ces prix sont soumis à changement en fonction des textes.

Aides financières possibles

Des aides financières peuvent être accordées, sous conditions, par :

- la Région Auvergne-Rhône Alpes ;
- l'employeur (promotion professionnelle);
- le Pôle Émploi ;
- les Opérateurs de Compétences (OPCO).

Aide au logement

VISALE est une caution accordée par Action Logement au locataire qui prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement.

Guide disponible sur:

https://www.youtube.com/watch?v=4pEagnbxgLU

Conditions matérielles

Fonctionnement

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant fonctionne en externat.

Hébergement

Quatre logements sont disponibles sur Saint-Vallier pour les élèves (coût: 150 euros/mois).

Repas

Il est possible de se restaurer sur place et de bénéficier du self du

Centre de documentation et d'information (CDI)

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant met à disposition une salle contenant des outils multimédia ainsi gu'une connexion internet gratuite et une bibliothèque numérique. Certains ouvrages peuvent être mis à disposition pendant les travaux de recherche.

Tenue

La blanchisserie des Hôpitaux Drôme Nord met à disposition cinq tenues pour chaque élève et se charge de leur entretien. Des casiers seront mis à votre disposition.

L'entrée en formation est soumise à certificat médical par médecin agréé par l'ARS et conformité avec l'obligation vaccinale.

LA FORMATION

Calendrier

Retrait des dossiers au secrétariat de l'IFAS ou téléchargement du dossier sur notre site

www.ifas-hopitaux-drome-nord.fr (à renvoyer par courrier, le cachet de la poste faisant foi).

| Inscription aux épreuves de sélection | Entretien de sélection |
|--|------------------------|
| JUSQU'AU 10 JUIN 2020 | JUIN, JUILLET |

Ce calendrier est soumis à modification au regard du référentiel en cours de changement. La formation débute en septembre et se termine en juillet. Elle comprend 41 semaines, dont 3 semaines de vacances. Elle s'effectue en alternance.

Formation (Référentiel du 22/10/2005 modifié)

L'enseignement théorique représente 17 semaines, soit 595 heures. 8 modules seront traités durant ces heures d'enseignement : accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne ; état clinique d'une personne ; soins ; ergonomie ; relation-communication ; hygiène des locaux hospitaliers ; transmission des informations et organisation du travail.

Formation clinique

L'enseignement pratique est composé de 6 stages de 4 semaines. Ils sont organisés par l'IFAS en collaboration avec des établissements publics ou privés de spécialités diverses. En stage, un accompagnement est réalisé par les professionnels du terrain, en collaboration avec l'équipe pédagogique.

La formation est sanctionnée par l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS)

Des interlocuteurs externes, professionnels qualifiés, interviennent selon leur expertise.

MEMBRES DE L'EOUIPE

Direction: Laure Cuoq (cadre de santé)

Responsable administrative: Claudie Massot

(secrétaire de direction)

Référente Handicap: Stéphanie Morel

Formateurs infirmiers: Thierry Boyer, Stéphanie Morel,

Anne Sucin

Quelques chiffres 2019

Taux de satisfaction élèves > 95 % Taux de réussite au DEAS: 100 %

L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Conditions

Pour accéder aux épreuves, les candidats doivent être dans leur 17^{ème} année. Aucun diplôme n'est requis pour se présenter.

Sélection

La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier complet (contenu disponible sur le dossier d'inscription téléchargeable sur notre site) et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les qualités humaines et relationnelles du candidat, son projet professionnel et les aptitudes à suivre la formation d'aidesoignant.

Le jury de sélection est composé d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

2020: Sélection sur dossier uniquement

Méthodes et outils pédagogiques mobilisés

- > La formation a pour but de former des praticiens autonomes. responsables et réflexifs capables de développer une posture professionnelle de qualité auprès des personnes soignées et des usagers au sein d'une équipe pluri-professionnelle.
- > Pour ce faire, l'équipe pédagogique METHODES PEDAGOGIQUES accompagne l'élève, acteur de sa formation, dans la construction de son identité professionnelle et l'acquisition de ses compétences par des méthodes actives et modernes.



Dispense de formation

Les titulaires des diplômes suivants bénéficient d'une dispense de formation : auxiliaire de puériculture, ambulancier, auxiliaire de vie sociale mention complémentaire d'aide à domicile, aide médico-psychologique, assistant de vie aux familles, diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social titulaire du bac pro services aux personnes et aux territoires, titulaire du bac pro accompagnement, soins et services à la personne.

Evolution et passerelles

De nombreuses passerelles existent entre les métiers du soin, (auxiliaire de puériculture, ambulancier, infirmier...) Vous pouvez également réaliser une spécialité d'assistant de soin en gérontologie, agent mortuaire et prétendre à des diplômes universitaires.

Les conditions d'admission et dispenses dépendant du profil du candidat sont réglementaires (Arrêté du 22 octobre 2005 modifié)

Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant peut être obtenu par validation des acquis de l'expérience (VAE).